

Pleudihen

Village



19/02/2021 n°2078

VISITE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'EMBELLISSEMENT

En février, nous avons accueilli la commission départementale d'embellissement. Cette commission souhaite s'appuyer sur les 4 communes récompensées par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) en 2020 pour recueillir leurs expériences et leurs souhaits en matière de valorisation. Ce travail servira de base pour établir des propositions au niveau départemental pour les autres communes labellisées. Yannick MORIN, conseiller départemental, était accompagné de Christine HAMON-RONDO, animatrice du label au Département, et de Bénédicte ABHERVE en charge de l'attractivité départementale pour Côtes d'Armor Destination.

Cela nous donne l'occasion de publier l'article paru dans CÔTES D'ARMOR MAGAZINE.

Chaque année, le label « villes et villages fleuris » récompense les communes qui s'engagent dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie : place accordée au végétal dans l'espace public, gestion des ressources naturelles, préservation de la biodiversité.

Cette année, ce sont quatre communes costarmoricaines qui ont été récompensées par le Conseil National. L'attribution du label s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF :

- Stratégie d'aménagement paysager et de gestion.
- Animation et promotion de la démarche.
- Valorisation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Préservation environnementale.
- Qualité de l'espace public.
- Pertinence des aménagements en fonction des lieux.

80 communes costarmoricaines labellisées en 2020

Démarche gratuite, elle s'adresse à toutes les communes de France. Créé en 1959, le label n'a eu de cesse d'évoluer pour être au plus près des enjeux actuels. Il garantit la qualité des actions coordonnées par les communes pour :

- aménager un cadre de vie de qualité,
- préserver le lien social,
- contribuer au développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique.

En 2020, 80 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs en Côtes d'Armor. Retrouvez-les sur le site Villes et villages fleuris. Quatre communes obtiennent leur première fleur : Plouézec, Quemper-Guézennec, Saint-Caradec et Rostrenen. Cette année 2020 a vu quatre communes costarmoricaines récompensées au niveau national : Saint-Launeuc obtient sa 4ème fleur, tandis que Saint-Juvat, Pontrieux et Pleudihen-sur-Rance renouvellent leurs « 4 Fleurs ». (suite au verso...)



sur www.pleudihen.fr



CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi	14h-17h30 (au lieu de 18h)
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30

EXPOSITION jusqu'au 27 février
la Vie à l'EHPAD « La Consolation »
Expo peinture par Mme Annick MAZE et M. Jean PENISSON, résidents de l'EHPAD
Entrée libre – masque obligatoire

MARCHÉ tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie
Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers...

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :
112 ou 18 (fixe)
Médecin : 15. **Pharmacie :** 3237
Sage-femme : 09.84.45.25.37
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » :
02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance :
02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence le **Mardi, de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE 06.08.54.09.22
Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).
Dans les villages : **mardi 30/02**
Dans le bourg : **tous les mardis.**

PRIX SPÉCIAL DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

pour PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Depuis 2008, le Prix VAL'HOR de la Diversité végétale constitue une récompense à part entière du concours des villes et villages fleuris. Il met en valeur une ville et un village labellisés 4 fleurs qui ont fait un effort de diversité végétale pour tirer tout le parti de la richesse botanique. La diversité végétale est appréciée selon :

- la pertinence du choix des végétaux dans la palette allant des plantes annuelles aux arbres
- le recours à des associations judicieuses et créatives de végétaux dans cette palette
- la mise en valeur d'une flore bien adaptée aux conditions locales (climat, sol, contraintes d'entretien), en cohérence

Société de Chasse Pleudihen

En raison de la crise sanitaire, le repas de chasse est annulé.

En revanche, **le samedi 6 mars : REPAS CHEVREUIL à emporter.**
Terrine/civet/légumes. Prix : 10 €.

Retrait de 10h à 11h30 – salle des fêtes.

Sur réservation avant le 1^{er} mars auprès des chasseurs
ou au 06.74.10.18.49.



ARRETE temporaire n°2021-3 portant réglementation de la circulation VC n°3 du 8 février au 12 mars 2021 (fermeture 24h/24h).

La circulation sera interdite à tous les véhicules VL et PL, dans les deux sens, VC n°3, du carrefour du Bas de la Lande au croisement avec la VC n°38. **L'accès aux propriétés et entreprises riveraines est maintenu.** Pendant cette période, une déviation sera mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité.



REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF DINAN – DOL

Les trains vont reprendre du service sur la ligne SNCF Dinan – Dol-de-Bretagne à compter du lundi 15 mars 2021.

La ligne fermée depuis décembre 2019 pour d'importants travaux de rénovation va bientôt rouvrir.

La SNCF nous informe que, dans un premier temps, notre commune ne sera desservie que par un aller-retour quotidien.

Voici les horaires des trains qui desserviront notre commune à compter du 15/03 :

Dans le sens Dinan – Dol :

Du Lundi au Vendredi : 7h47 (arrivée à Dol à 08h05)

Samedi, Dimanche et Fêtes : 08h16 (arrivée à Dol : 08h34)

Dans le sens Dol – Dinan :

Du Lundi au Vendredi : 17h15 (arrivée à Dinan : 17h26)

Samedi, Dimanche et Fêtes : 17h57 (arrivée à Dinan : 18h20)

**VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !
Un avis, une interrogation ?**

Pour améliorer ce service, nous vous invitons à nous adresser vos commentaires (en notifiant bien vos coordonnées) par messagerie à mairie.pleudihen@wanadoo.fr

SNCF Réseau souhaite rappeler à l'ensemble des usagers de la route et des riverains **les règles de sécurité aux abords des passages à niveau et de la voie ferrée.** En effet, **dès le 8 mars, des trains d'essais circuleront**, laissant la place aux trains commerciaux à compter du 15 mars.

Les 26 passages à niveau de la ligne Dol-de-Bretagne - Dinan retrouveront l'ensemble de leurs fonctionnalités. Parmi ces passages à niveau, 25 sont équipés de demi-barrières et 1 est gardé en gare de Dinan.

FEU ROUGE CLIGNOTANT = ARRÊT ABSOLU

Ne risquez pas votre vie aux passages à niveau. Respectez le code de la route.

avec des efforts d'économies d'intrants (eau, traitements...)

- la promotion et l'information auprès du grand public autour de ces réalisations : pancartage listant les noms des végétaux utilisés, animations éducatives.

En 2020, deux communes se sont vues décerner ce prix national : la Ville d'Amiens et notre commune.

Voici un rappel de la palette de végétaux qui composent notre collection.

	Annuelles	Arbres	Arbustes	Vivaces	Graminées	Conifères	Grimpantes	Rosiers
Genres	54	54	104	61	31	11	9	1
Espèces	92	91	233	107	42	20	34	37*

*dont 19 grimpants



16-25 ANS

Les rendez-vous de la mission locale

**Jeudi 25 février – 9h30
Des formations près de chez vous**

4 mois pour devenir Employé Commercial en Magasin.

Objectif : Obtenir la certification **Titre professionnel** d'Employé commercial en magasin (ECM) **équivalent CAP vente**, délivré par le **Ministère du Travail** (Réf. 00219 - JO 06/06/2014), **Niveau 3**.
Formation du 1er mars 2021 au 06 juillet 2021

Réunion d'information le 25 février 2021 au CLPS de Dinan (Espace Atlantique - 7 rue de la Violette - 22100 Dinan – Quévert)

Intégrer la prochaine promo Garantie Jeune

En recherche d'emploi, et pour autant en difficulté pour savoir comment s'y prendre ? Prêt à s'engager activement dans des démarches ? Prêt à vivre des expériences collectives avec d'autres jeunes pour mieux se connaître soi-même, s'échanger des idées, s'entraider ?

Un an d'accompagnement personnalisé et intensif pour accéder à l'emploi avec garantie de ressources et mises en situation professionnelle. Prochain démarrage le 2 mars 2021.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller Mission Locale (02 96 85 32 67)

Le SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, **l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans.** Seulement, **près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification** et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de **grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.**

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, **l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.** Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais **d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.**

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, **vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale** vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, **plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :**

- travailler votre projet professionnel,
- découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,
- reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- effectuer un Service Civique
- créer du lien avec les centres de formation, les CFA...
• etc.

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Mission Locale (02 96 85 32 67) ou sur le site : www.ml-paysdedinan.fr